

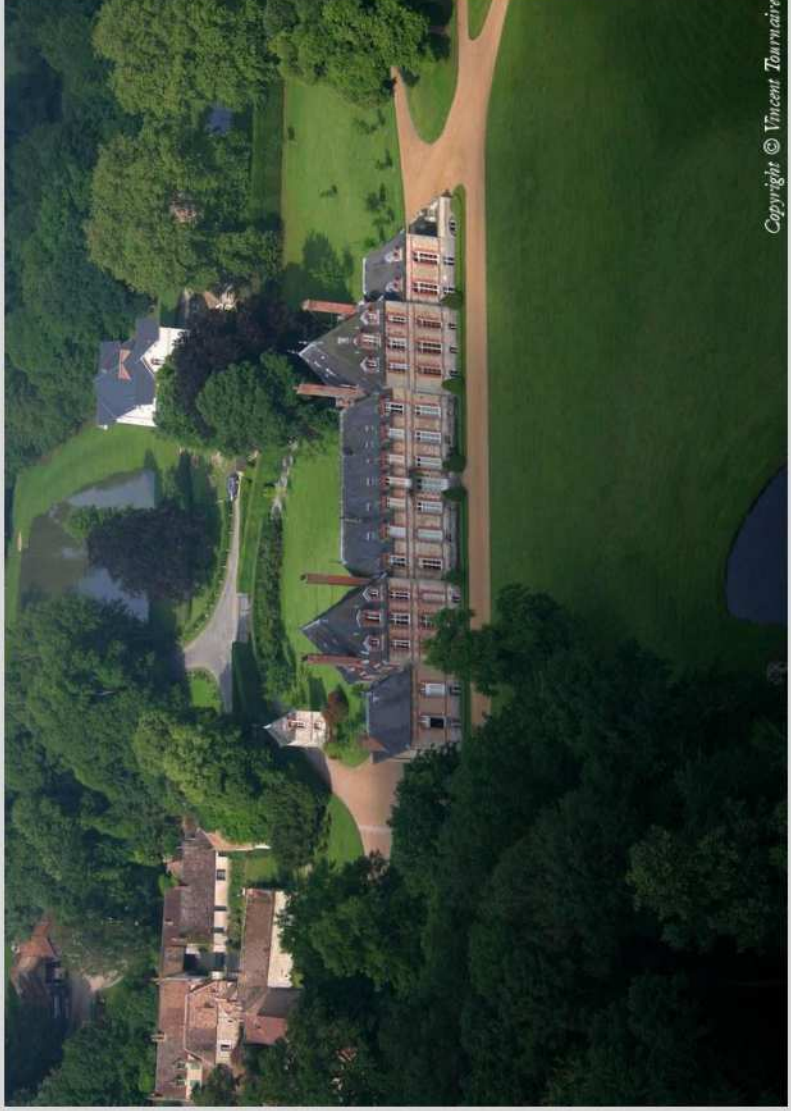


PLU

Plan Local d'Urbanisme

5₂

Plan de zonage
Centre bourg



Document approuvé par le Conseil Municipal du 10 septembre 2018
Complète suite au contrôle de légalité



LEGENDE

Commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan

Parcelles

Zones Urbaines

UBa : Zone d'urbanisation à densité moyenne
UBb : Zone d'urbanisation à densité forte
UBc : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBd : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBe : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBf : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBg : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBh : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBi : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBj : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBk : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBl : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBm : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBn : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBo : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBp : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBq : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBr : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBs : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBt : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBu : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBv : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBw : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBx : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBy : Zone d'urbanisation à densité très forte
UBz : Zone d'urbanisation à densité très forte

Espaces Naturels

N : Zones naturelles

Espaces Boisés Classés (EBC)

EBC : Zones boisées classées

Espaces Agricoles

A : Zones agricoles

Emplacements réservés

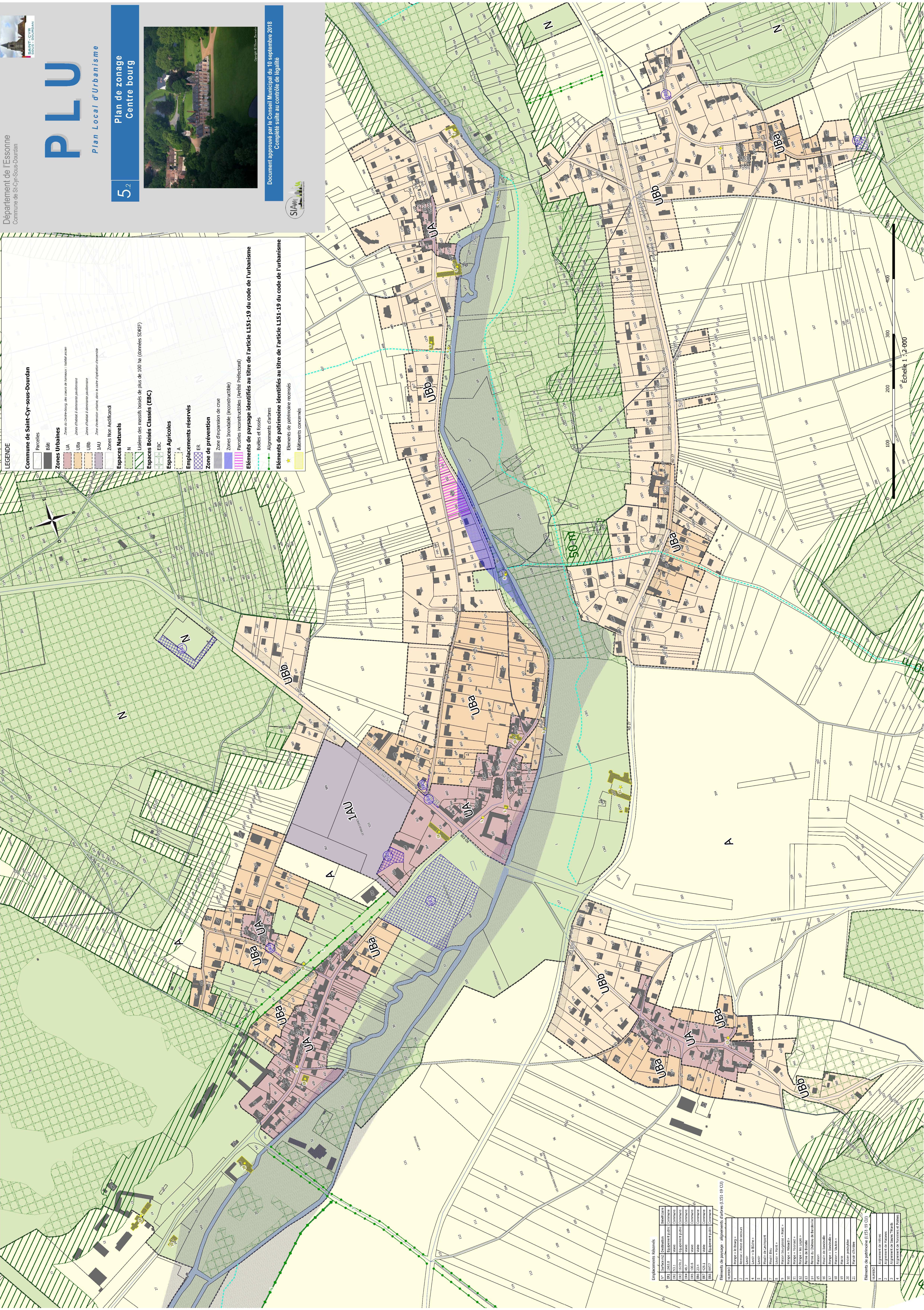
ER : Zones réservées

Zone de prévention

Zone d'expansion de crue
Zone inondable (inconstructible)
Parcelles inconstructibles (Arrêté préfectoral)

Éléments de paysage identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Alignements d'arbres
Éléments de patrimoine recensés
Bâtiments concernés



N°	Section	Contenance	Statut
1	Section 1	1 000 000 m²	Commune
2	Section 2	1 000 000 m²	Commune
3	Section 3	1 000 000 m²	Commune
4	Section 4	1 000 000 m²	Commune
5	Section 5	1 000 000 m²	Commune
6	Section 6	1 000 000 m²	Commune
7	Section 7	1 000 000 m²	Commune
8	Section 8	1 000 000 m²	Commune
9	Section 9	1 000 000 m²	Commune
10	Section 10	1 000 000 m²	Commune
11	Section 11	1 000 000 m²	Commune
12	Section 12	1 000 000 m²	Commune
13	Section 13	1 000 000 m²	Commune
14	Section 14	1 000 000 m²	Commune
15	Section 15	1 000 000 m²	Commune
16	Section 16	1 000 000 m²	Commune
17	Section 17	1 000 000 m²	Commune
18	Section 18	1 000 000 m²	Commune
19	Section 19	1 000 000 m²	Commune
20	Section 20	1 000 000 m²	Commune
21	Section 21	1 000 000 m²	Commune

N°	Section	Contenance	Statut
1	Section 1	1 000 000 m²	Commune
2	Section 2	1 000 000 m²	Commune
3	Section 3	1 000 000 m²	Commune
4	Section 4	1 000 000 m²	Commune
5	Section 5	1 000 000 m²	Commune
6	Section 6	1 000 000 m²	Commune
7	Section 7	1 000 000 m²	Commune
8	Section 8	1 000 000 m²	Commune
9	Section 9	1 000 000 m²	Commune
10	Section 10	1 000 000 m²	Commune
11	Section 11	1 000 000 m²	Commune
12	Section 12	1 000 000 m²	Commune
13	Section 13	1 000 000 m²	Commune
14	Section 14	1 000 000 m²	Commune
15	Section 15	1 000 000 m²	Commune
16	Section 16	1 000 000 m²	Commune
17	Section 17	1 000 000 m²	Commune
18	Section 18	1 000 000 m²	Commune
19	Section 19	1 000 000 m²	Commune
20	Section 20	1 000 000 m²	Commune
21	Section 21	1 000 000 m²	Commune

N°	Section	Contenance	Statut
1	Section 1	1 000 000 m²	Commune
2	Section 2	1 000 000 m²	Commune
3	Section 3	1 000 000 m²	Commune
4	Section 4	1 000 000 m²	Commune
5	Section 5	1 000 000 m²	Commune
6	Section 6	1 000 000 m²	Commune
7	Section 7	1 000 000 m²	Commune
8	Section 8	1 000 000 m²	Commune
9	Section 9	1 000 000 m²	Commune
10	Section 10	1 000 000 m²	Commune
11	Section 11	1 000 000 m²	Commune
12	Section 12	1 000 000 m²	Commune
13	Section 13	1 000 000 m²	Commune
14	Section 14	1 000 000 m²	Commune
15	Section 15	1 000 000 m²	Commune
16	Section 16	1 000 000 m²	Commune
17	Section 17	1 000 000 m²	Commune
18	Section 18	1 000 000 m²	Commune
19	Section 19	1 000 000 m²	Commune
20	Section 20	1 000 000 m²	Commune
21	Section 21	1 000 000 m²	Commune